

## Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de moins de 10 000 habitants

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la France métropolitaine compte **35 668 communes** de moins de 10 000 habitants regroupant **31,0 millions d'habitants**, soit 51 % de la population métropolitaine (les chiffres retenus sont ceux du recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2008).

Ces communes gèrent, en 2008, un **volume budgétaire de 35,9 milliards d'euros** et le montant des **recettes totales s'élève à 36,1 milliards d'euros**.

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2002 :

<b>Evolutions</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008**</b>
<b>Recettes réelles totales*</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,9%</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,2%</b>	<b>0,2%</b>
En euros constants**	0,4%	1,9%	1,1%	1,9%	0,2%	0,7%	- 2,3%
<b>Dépenses réelles totales*</b>	<b>1,7%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,7%</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,9%</b>	<b>- 0,2%</b>
En euros constants**	- 0,5%	1,6%	1,9%	1,6%	0,1%	2,4%	- 2,6%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

\* Hors gestion active de la dette

\*\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB (actualisés en février 2010)

Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette<sup>1</sup> ont été exclus de l'étude, car leur volume inégal selon les communes perturbe l'analyse des montants et des évolutions.

En 2008, les dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette) réalisées par les communes de moins de 10 000 habitants de métropole **sont du même ordre qu'en 2007 (- 0,2%)**.

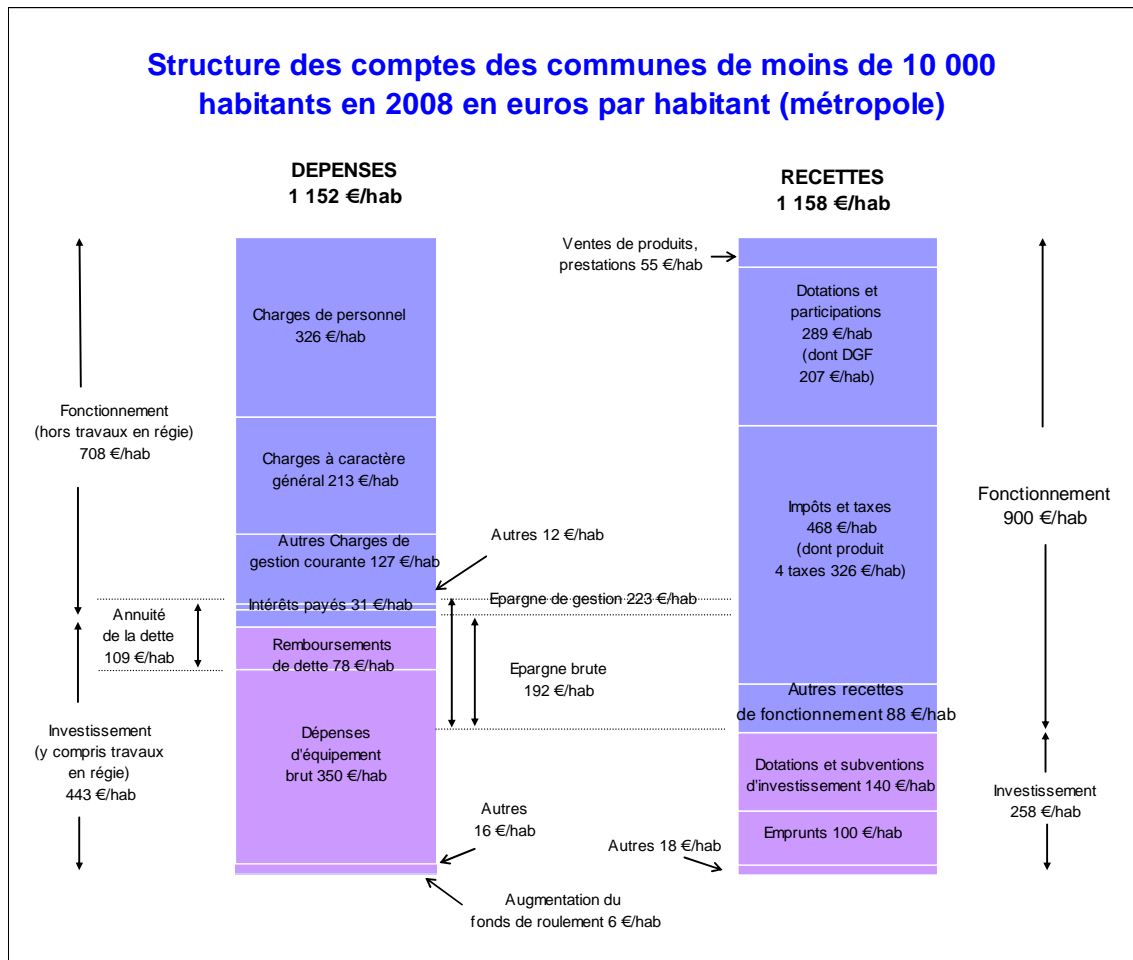
En euros constants, c'est-à-dire en ne tenant pas compte de l'inflation et de l'augmentation des prix, on constate une baisse de 2,6 % des dépenses réelles totales, marquant une rupture après une augmentation du volume en 2007 (+ 2,4 %).

Cette baisse est imputable à la diminution des dépenses d'investissement. En 2007, elles ont fortement progressé (+ 7,8 %) d'où une rupture en 2008 avec une baisse de 5,5 %. En revanche les dépenses de fonctionnement ont progressé au même rythme qu'en 2007. En section d'investissement, les dépenses d'investissement sont nettement en baisse (- 5,9% contre + 10,0 % en 2007). Cette diminution s'explique par le démarrage d'un nouveau cycle électoral. En section de fonctionnement, les frais de personnel ont progressé de + 2,0 % et les charges d'intérêts de + 5,5 %.

Le montant des ressources s'établit à un niveau légèrement supérieur à celui du total des dépenses, ce qui se traduit par une augmentation du fonds de roulement de 6 euros par habitant en 2008 (contre 3 euros par habitant en 2007).

<sup>1</sup> Sont compris sous les termes de « gestion active de la dette » ou encore « réaménagement de dette » :

- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- s'autre part les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long renouvelable (CLTP), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Les dépenses réelles totales des communes de moins de 10 000 habitants sont constituées pour 61,5 % par les dépenses réelles de fonctionnement et pour 38,5 % par les dépenses réelles d'investissement.

## 1 – La progression des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2008

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie s'élèvent à 22,1 milliards d'euros en 2008, soit 708 euros par habitant, et ont évolué depuis 2002 de la façon suivante :

### Evolution des dépenses de fonctionnement :

	2002	2003	2004(1)	2005 (1)	2006	2007	2008
En euros courants	+ 5,6%	- 0,2%	+ 1,7%	+ 3,4%	+ 3,3%	+ 3,0%	+ 3,5%
En euros constants*	+ 3,2%	- 1,8%	+ 0,1%	+ 1,3%	+ 0,9%	+ 0,5%	+ 1,0%

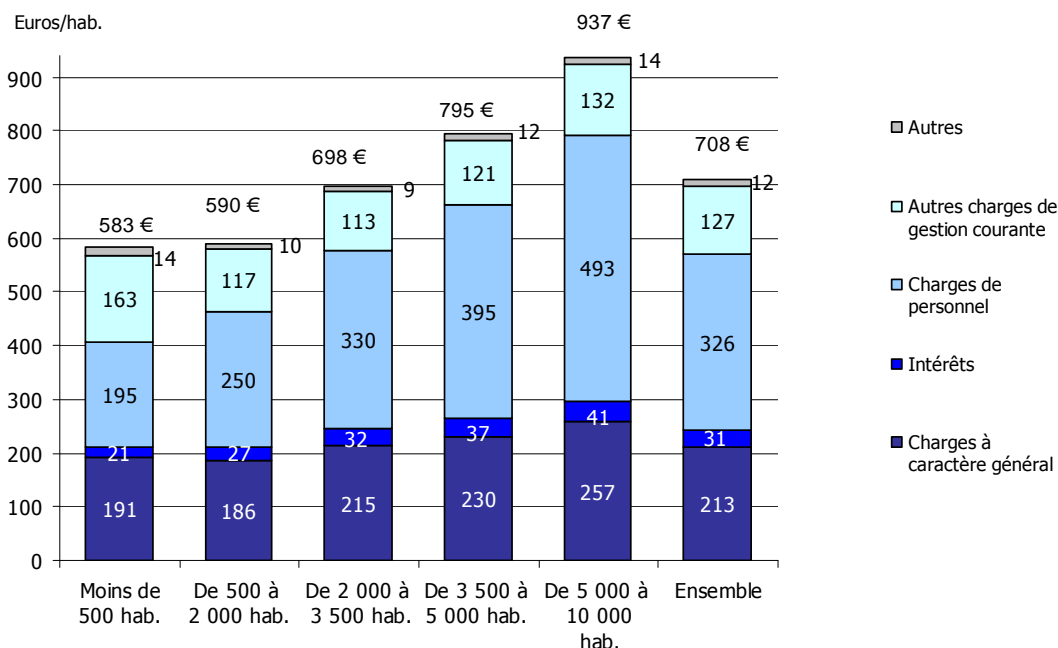
Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

(1) Les subventions d'équipement ont été réintégrées en opération d'investissement en 2004 et 2005, afin de préparer le changement de nomenclature intervenu le 1er janvier 2006.

Le niveau des dépenses de fonctionnement augmente avec la taille des communes et atteint 937 euros par habitant pour les communes de 5 000 à moins de 10 000 habitants. Ceci est à mettre en rapport avec les services disponibles dans les communes plus importantes et les coûts nécessaires pour assurer ces services.

### Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

#### La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **46,1 % de « charges de personnel et frais assimilés »** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent ainsi que les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste, qui représente donc la plus grande part des dépenses courantes, atteint 10,2 milliards d'euros, soit 326 euros par habitant en 2008, contre 318 euros par habitant en 2007.

. **30,0 % de « charges à caractère général »** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions, frais postaux et bancaires...). Elles s'élèvent à 6,7 milliards d'euros et représentent 213 euros par habitant en 2008, contre 203 euros par habitant en 2007.

. **17,9 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 127 euros par habitant en 2008.

. **4,4 % d'intérêts payés** dont le niveau s'établit à 31 euros par habitant. Les charges d'intérêts ont augmenté de 5,5 % en 2008, après avoir augmenté de 2,9 % en 2007, suite à une diminution depuis plusieurs exercices. Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts, dans un contexte général de hausse des taux. Rappelons que les taux d'intérêt avaient atteint un niveau plancher historiquement bas en 2005.

## 2 – La progression des recettes de fonctionnement se poursuit en 2008

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 28,1 milliards d'euros en 2008. Elles passent de 890 euros par habitant, en 2007, à 900 euros par habitant, traduisant ainsi **une augmentation de 1,1 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est modérée, comparée aux années précédentes.

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2002 :

	2002	2003	2004	2004	2006	2007	2008
En euros courants	+ 3,6%	+ 2,2%	+ 2,2%	+ 3,7%	+ 3,3%	+ 2,9%	+ 1,1%
En euros constants*	+ 1,2%	+ 0,5%	+ 0,5%	+ 1,6%	+ 0,9%	+ 0,5%	- 1,3%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

\* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

### Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **32,1 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 9,0 milliards d'euros en 2008, soit 289 euros par habitant, contre 285 euros par habitant en 2007.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 a organisé la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre, et par conséquent le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales, en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État, au titre de la part salaires des bases de TP, est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

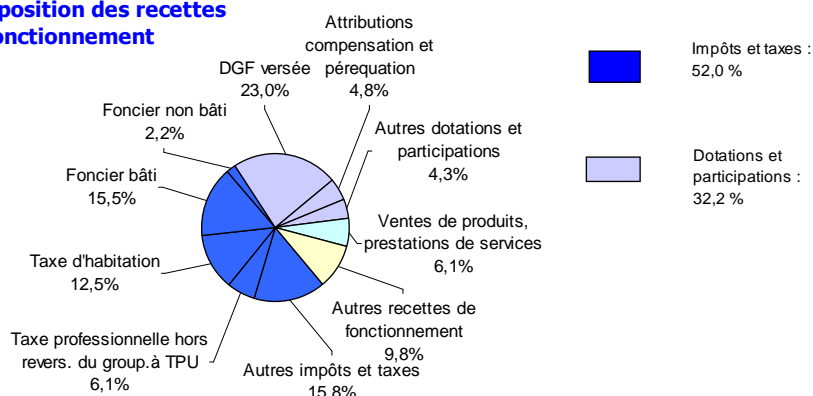
. **52,0 % d'impôts et taxes** comprenant le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de TP des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics et du domaine (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité, sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour et droits de mutation).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 468 euros par habitant en 2008, et sont constitués, à 69,7 % par le produit des contributions directes, à 17,4 % par la fiscalité reversée par les groupements et à 12,9 % par les autres impôts et taxes (dont 1,0 % pour la TEOM). **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 3,5 %.**

. **6,1 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises**, soit 55 euros par habitant contre 53 euros par habitant en 2007.

. **9,8 % d'autres recettes de fonctionnement**, soit 88 euros par habitant contre 98 euros par habitant en 2007.

### Composition des recettes de fonctionnement



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

*Nota bene* : les reversements de taxe professionnelle des groupements à TPU aux communes membres sont inclus dans les « autres impôts et taxes », ce qui explique la faible part de la taxe professionnelle dans le graphique ci-dessus.

## a – Les dotations de l'État

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'établit pour les communes de moins de 10 000 habitants à 6,4 milliards d'euros, soit 207 euros par habitant et enregistre une progression de 1,7 % en 2008.

### Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie ;
- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », et de la dotation de solidarité rurale (DSR), inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** perçue par les communes de moins de 10 000 habitants au titre des transferts de compétence en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 14,7 millions d'euros en 2008.

Les **attributions de compensation et de péréquation fiscales** représentent 43 euros par habitant en 2008 comme en 2007, après avoir fortement augmenté en 2006. Leur montant s'établit à **1,4 milliard d'euros** en 2008.

Le **FSRIF**, qui n'est pas une dotation de l'État mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 7,7 millions d'euros en 2008 et ne concerne que 30 communes de moins de 10 000 habitants (par comparaison, ce fonds s'élève à 166,0 millions d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants en 2008).

*Le fonds de solidarité, au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF), institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes, fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.*

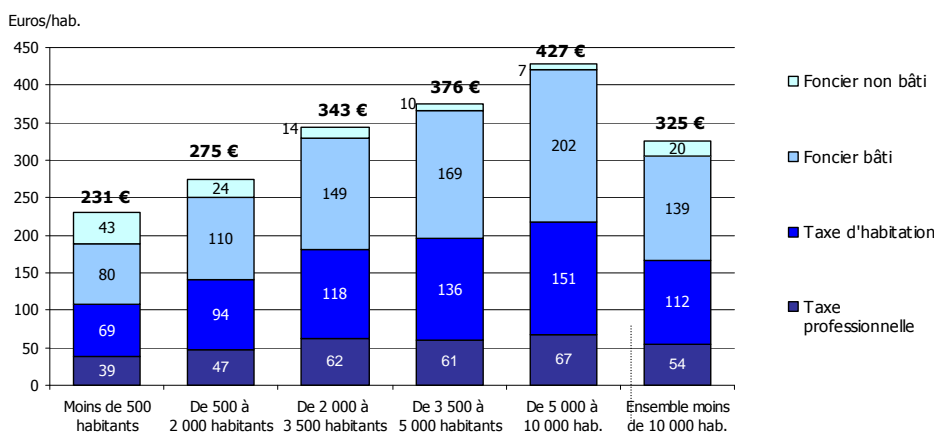
## b – Les produits de fiscalité

Le **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes s'élève à 10,2 milliards d'euros pour les communes de moins de 10 000 habitants, **soit 326 euros par habitant** en moyenne et **enregistre une croissance de 3,2 %** en 2008.

Ce produit varie fortement d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 231 euros par habitant pour les plus petites communes, il s'élève à 428 euros par habitant pour celles de plus de 5 000 habitants.

De plus, comme on peut le constater sur le graphique suivant, la répartition du produit entre les 4 taxes est très différente en moyenne selon la taille démographique. Ainsi, la taxe sur le foncier non bâti, qui constitue environ un cinquième de la recette des plus petites communes, ne représente qu'une part marginale pour les plus grosses communes.

### Produit des quatre taxes en euros par habitant



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFiP.

**La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres** s'élève à 81 euros par habitant en moyenne contre 80 euros par habitant en 2007.

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu par les communes **et fiscalité reversée** représentent 408 euros par habitant, en hausse de 2,7 % par rapport à 2007.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe des communes devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. En 2008, le nombre de communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un groupement à TPU a augmenté de 3,2 % (contre 4,8 % en 2007). Il convient donc d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 509 euros par habitant en 2008 (contre 487 euros par habitant en 2007).

#### Fiscalité directe des communes de moins de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2008 :

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
Taxe d'habitation	+ 5,4 %	+ 4,7 %	+ 0,6 %
Taxe professionnelle	+ 4,4 %	+ 3,5 %	+ 0,9 %

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

### Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

#### La richesse fiscale

**La richesse fiscale** d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un indicateur de ressources plus large que la notion de potentiel fiscal (voir encadré ci-dessous). Le **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2008 pour la répartition de la DGF 2009 s'élève à 712 euros par habitant pour les communes de moins de 10 000 habitants Il n'atteint que 517 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 915 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

*Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de moins de 10 000 habitants, utilisé dans le cadre de la répartition de la DGF, s'élève à 573 euros par habitant. Il n'atteint que 380 euros pour les communes de moins de 500 habitants et représente 758 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants (Nota bene : la population utilisée dans ces calculs comprend les résidences secondaires, ce qui donne des montants en euros par habitant inférieurs à ceux du graphique suivant).*

*Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :*

*Bases d'imposition communales 2008 x taux moyen national 2008*

*Les taux moyens nationaux 2008 sont :*

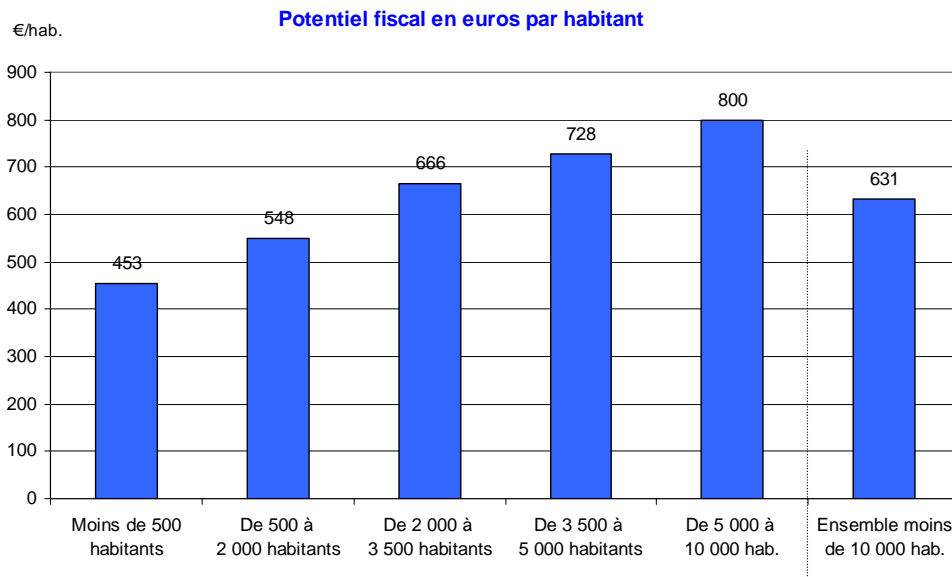
- foncier bâti	: 18,63 %
- foncier non bâti	: 44,89 %
- taxe d'habitation	: 14,53 %
- taxe professionnelle	: 15,89 %

*Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes + groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.*

*Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2008 est celui utilisé pour les dotations 2009.*

*À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.*

Pour le graphique ci-contre, on a utilisé la population totale au 01/01/2008 pour établir le montant en euros par habitant. Ce mode de calcul donne ainsi des montants par habitant plus élevés pour le potentiel fiscal que ceux cités précédemment.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

## La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

$$\text{produit des quatre taxes} / \text{potentiel fiscal}^1$$

appelé « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

**Depuis 2000, ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.** Il s'établit à 65,6 % en moyenne pour les communes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU. On note de fortes variations d'une strate à l'autre (54,3 % pour les plus petites communes et 77,7 % pour celles de plus de 5 000 habitants).

**- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières** pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 77,0 % en moyenne pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants en 2008.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la DGF qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

*L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de moins de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).*

**- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale « élargi » égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal.** Il s'élève à 88,0 % en 2008.

<sup>1</sup> Le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF ne comprend pas la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP.

**2 - L'analyse des taux d'imposition** permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de moins de 10 000 habitants de métropole s'établissent, de 2002 à 2008, de la façon suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taxe d'habitation	10,4%	10,7%	10,9%	11,0%	11,1%	11,2 %	<b>11,2 %</b>
Taxe professionnelle	10,2%	10,3%	10,3%	10,4%	10,3%	10,3 %	<b>10,6 %</b>
Taxe foncier bâti	15,0%	15,4%	15,7%	15,8%	16,0%	16,1 %	<b>16,3 %</b>

Source : DGCL, DGFIP états 1259.

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 8,2 % pour les communes de moins de 500 habitants à 13,4 % pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Par comparaison le taux moyen de taxe d'habitation pour les communes de plus de 10 000 habitants de métropole est de 17,0 %.

### 3 – Une baisse du niveau d'épargne en 2008

L'épargne de gestion est le résultat de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre des collectivités locales dans leur fonctionnement courant avant la prise en charge des intérêts.

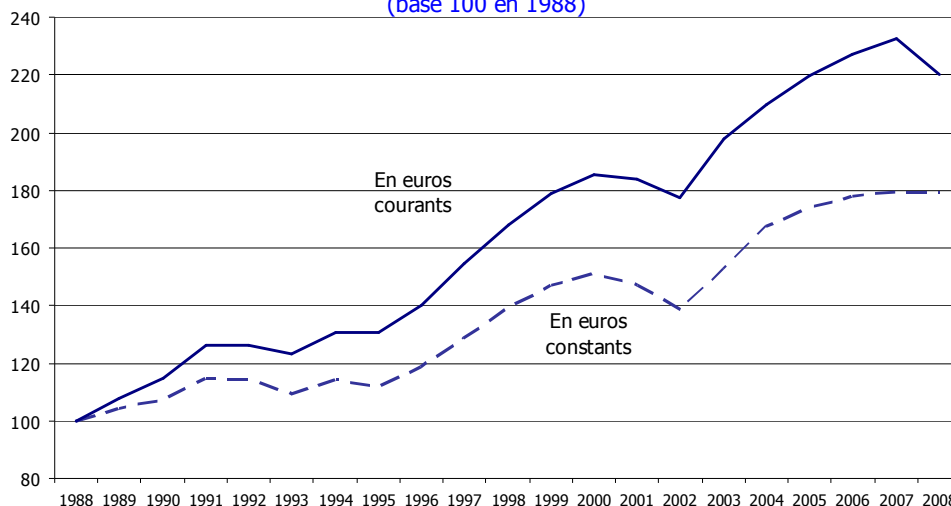
L'**épargne de gestion** pour les communes de moins de 10 000 habitants s'élève à 223 euros par habitant, en **baisse de 3,9 %**. On enregistre une **baisse du niveau d'épargne en 2008**.

L'**épargne brute** (égale à l'épargne de gestion diminuée du montant des charges d'intérêts) représente **6,0 milliards d'euros** pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit une moyenne de 192 euros par habitant.

En 2008, **l'épargne brute diminue de 5,4 %**. Cette baisse constitue une rupture après la croissance de 2003 à 2007. Le niveau d'épargne et les capacités d'autofinancement sont moindres pour les communes de moins de 10 000 habitants.

En revanche le niveau atteint par l'épargne brute est, pour autant, suffisant pour financer les remboursements de dette hors gestion active de la dette dont le montant s'élève à 2,4 milliards d'euros. Cette dernière a diminué de 2,0% en 2008.

**Evolution de l'épargne brute en euros courants et constants**  
(base 100 en 1988)



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.



Le taux d'épargne diminue par rapport à 2007 :

	2002	2003	2004 (a)	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'épargne brute (1)	20,2%	21,7%	22,1%	22,8%	23,1%	23,1%	23,0%	21,3%

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à celles des exercices précédents

et décroît avec la taille des communes :

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Taux d'épargne brute (1)	26,1%	23,6%	22,0%	19,2%	17,1%	21,3%
Taux d'épargne nette (2)	18,0%	14,2%	12,9%	10,8%	9,4%	12,7%

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

## 4 – Une pause pour l'investissement direct en 2008

Les **dépenses réelles d'investissement** (y compris les travaux en régie et hors gestion active de la dette) s'élèvent à **13,8 milliards d'euros**, soit 443 euros par habitant (contre 471 euros par habitant en 2007).

En 2007, année préélectorale pour les communes, la forte progression de ces dépenses illustre le cycle électoral en matière d'investissement. Cette croissance était la conséquence du dynamisme des dépenses d'équipement brut (+10,0%), les équipes en place intensifiant leurs efforts afin d'achever les projets mis en place pendant leur mandature. Cet effort est suivi d'une **rupture en 2008** avec le démarrage d'un nouveau cycle électoral : la baisse de l'effort d'investissement est nette (- 5,5%).

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,4 milliards d'euros en 2008, soit 78 euros par habitant (contre 79 euros par habitant en 2007), restent stables.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 10,9 milliards d'euros soit 350 euros par habitant et enregistrent ainsi une forte baisse : - 6,8 %.

La baisse des investissements directs communaux concerne l'ensemble des strates de population :

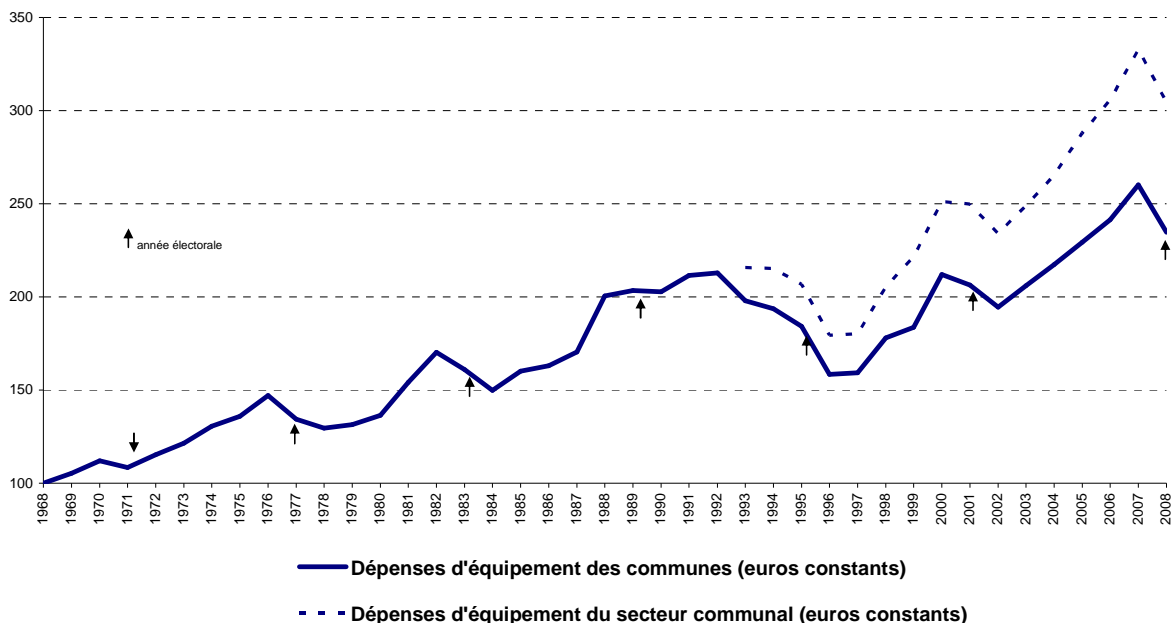
Exercice 2008	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Equipement brut (en € / hab.)	380	336	354	334	357	350
Evolution 2007/2008	- 1,7%	- 7,2%	- 5,7%	- 11,5%	- 7,9%	- 6,8%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

Les dépenses d'investissement des petites communes sont relativement stables d'une strate de population à l'autre, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui augmentent avec la taille des communes.

Ce sont toujours les petites communes qui restent les plus gros investisseurs avec 10,9 milliards d'euros de dépenses d'équipement brut. Pour information, les dépenses d'équipement brut dans les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants (hors Paris) atteignent 8,8 milliards d'euros, soit 318 euros par habitant.

### Dépenses d'équipement brut des communes et du secteur communal (communes + groupements à fiscalité propre), base 100 en 1968



N.B. : dépenses d'équipement brut pour la totalité des communes (moins de 10 000 habitants et plus de 10 000 habitants)  
Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

**En 2007, le niveau d'effort atteint était très élevé (+ 10,0 % sur un an). En 2008, année d'élection municipale, la baisse des dépenses d'équipement brut peut donc sembler modeste. Mais, malgré la baisse d'investissement en 2008, l'effort d'équipement est encore à un niveau important, largement supérieur à ceux de 2004, 2005 et 2006.**

## 5 – Légère baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements

**Les recettes réelles d'investissement diminuent en 2008.** Elles s'établissent à 8,1 milliards d'euros, soit 258 euros par habitant (contre 269 euros par habitant en 2007). Cette baisse résulte notamment de la forte diminution du recours à l'emprunt (-10,0 % contre +6,1 % en 2007). Les autres recettes d'investissement, quant à elles, continuent de diminuer (-8,0 %).

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

**- Les subventions et participations reçues ont légèrement augmenté.** Elles s'élèvent à 4,375 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 2,666 milliards d'euros ;
- d'autre part, des dotations : 1,709 milliard d'euros, comprenant le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui est de 1,332 milliard d'euros (+ 14,6 % par rapport à 2006) ; Cette augmentation du FCTVA est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2006 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant).

**Ce poste affiche une faible progression de 1,4 %** en 2008, résultat de la hausse des dotations de 7,7 % et de la baisse des subventions d'investissement reçues de 2,3%.

**- Les emprunts s'établissent à 3,1 milliards d'euros,** soit 100 euros par habitant et diminuent de 10,0 %. Ils représentent 38,8 % des recettes réelles d'investissement.

## 6 – Progression de l'endettement des communes

En 2008, les communes de moins de 10 000 habitants affichent, en moyenne, une croissance de leur endettement de 2,4 % en euros courants, ce qui correspond, en euros constants, à une stagnation de leur endettement par rapport à 2007, tandis que les dépenses réelles totales diminuent de 2,7 % sur un an.

**L'encours de la dette communale s'élève à 22,6 milliards d'euros** au 31 décembre 2008, soit **724 euros par habitant**. Le niveau d'endettement augmente avec la strate démographique : de 495 euros pour les communes de moins de 500 habitants à 949 euros pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

Hors gestion active de la dette, le niveau atteint par le montant des emprunts (3,1 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de dette (2,4 milliards d'euros) ce qui entraîne une progression de l'encours de dette pour 2008.

- **La charge de l'endettement** peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (intérêts payés + remboursements de dette). Elle reste stable par rapport à 2007 : l'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,4 milliards d'euros, soit 109 euros par habitant.

Cette quasi-stabilité (+ 0,2%) est le résultat de la diminution des remboursements de la dette (- 2,0 %) qui est contre-balançée par la hausse des charges d'intérêts (+ 5,5 %).

Le taux d'intérêt moyen des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « intérêts / dette en capital ». Ce taux d'intérêt moyen apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'intérêt moyen	5,4%	4,9 %	4,4%	4,1%	4,2%	4,2%	<b>4,3%</b>

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

Ce rapport est stable sur la période « 2005-2008 » après avoir diminué durant plusieurs années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de la dette qui en découlaient. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005.

Le poids de l'annuité de la dette, obtenu en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 12,1 % en 2008.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Annuité de la dette / RRF	15,8 %	15,0 %	14,2 %	13,6 %	12,6%	12,2%	<b>12,1%</b>

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

Ce taux a sensiblement diminué ces dernières années, mais le rythme de cette baisse ralentit en 2008. La dette a moins progressé que les recettes réelles de fonctionnement, en raison des comportements plus prudents et à une meilleure gestion active de la dette.

- **Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes** (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

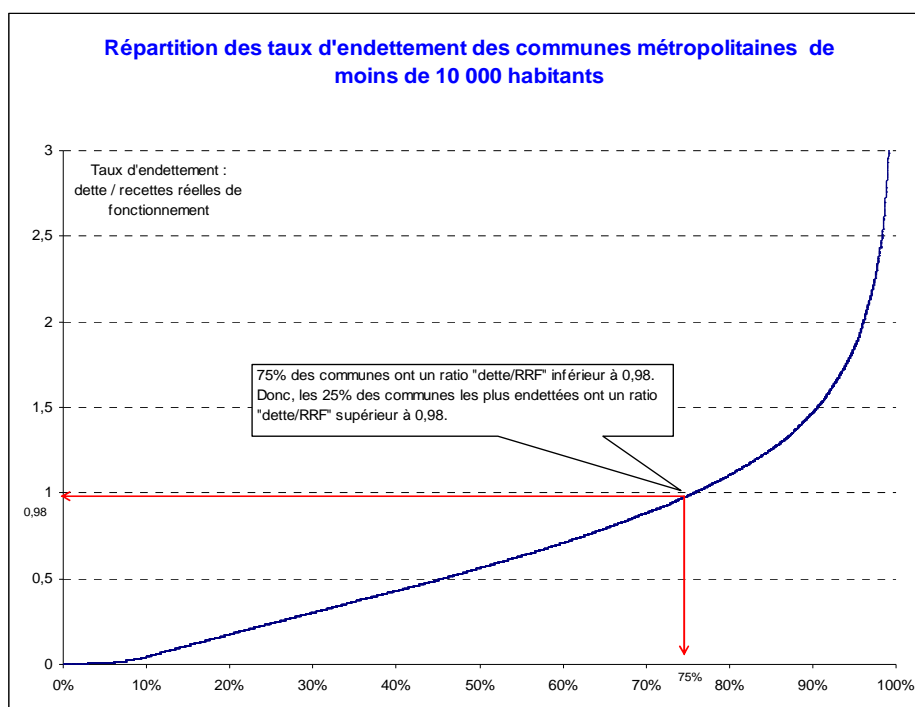
- **« la marge d'autofinancement courant » (MAC)**, exprimée en %, rapporte les dépenses de gestion augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes. Un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. Le ratio moyen s'établit à 87,3 % en 2008 (contre 85,9 % en 2007). Cela signifie qu'environ 12,7 % des recettes réelles de fonctionnement restent disponibles pour le financement des autres dépenses d'investissement et en particulier pour l'équipement.

- l'encours de la dette au 31 décembre représente 80 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2008.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Encours de dette / RRF	0,81	0,80	0,79	0,78	0,78	0,79	0,80

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

La moyenne cache de grandes disparités entre les communes. De nombreuses communes sont très peu endettées, ainsi 40 % des communes de moins de 10 000 habitants ont un ratio « dette / rrf » inférieur à 0,43. En revanche, pour 10 % de ces communes ce ratio est supérieur à 1,45 et 4 % d'entre elles sont dans une situation préoccupante avec un ratio supérieur à 2.



Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

## 7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2008

Le fonds de roulement au 31 décembre 2008 progresse de 1,6 % par rapport au 31 décembre 2007, s'élevant à 9 671 millions d'euros, soit 98 jours de dépenses réelles.

Par comparaison, le fonds de roulement au 31 décembre des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris), représente 21 jours de dépenses réelles. Cette différence s'explique par le fait que les petites communes ne pratiquent pas le même type de gestion que les grandes collectivités.

La variation du fonds de roulement, calculée comme la différence entre les recettes et les dépenses totales, est toujours positive : + 199 millions (elle était de + 644 millions d'euros en 2006 et +102 millions en 2007).